

ministre du Canada et membre de la Chambre des communes, en sa qualité de premier ministre, et qu'elles furent faites inconsidérément, sans que l'auteur se soit suffisamment préoccupé d'en vérifier le bien-fondé.

De l'avis de votre Comité, M. Gordon a agi de façon reprehensible en faisant ces déclarations, et sa conduite mérite la censure de la Chambre des communes, d'autant plus que M. Gordon est membre du Conseil privé du Roi au Dominion du Canada.

On trouvera annexés au présent rapport une copie du procès-verbal et des témoignages entendus ainsi que les pièces déposées.

Le tout respectueusement soumis.

M. Duff, appuyé par M. Howard, propose en amendement de ne pas approuver ladite résolution, mais d'adopter comme rapport du Comité le projet de rapport coté "B":

Nous, membres du Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable G. N. Gordon, C.R., avons l'honneur de présenter la partie "B" du troisième Rapport ainsi qu'il suit:

Un certain nombre de témoins ont comparu devant le Comité et y ont déposé au sujet des dépêches parues dans le *Globe*, telles que formulées dans l'ordonnance constitutive.

(1) Il ressort de la déposition du seul correspondant de journal ayant assisté à l'assemblée d'Hamilton, ainsi que de la déposition de M. Gordon, qu'il est avéré que M. Gordon n'a pas prononcé les paroles suivantes: "L'accusation gratuite que le premier ministre Bennett a payé le voyage de noces en Europe de sa sœur à même le Trésor canadien."

(2) Quant à la seconde accusation: "Qu'il a obtenu à son usage un nouveau wagon privé qui a coûté au Canada \$125,000", il ressort des dépositions que le chemin de fer National du Canada, dans un moment de crise aiguë et lorsqu'il perdait chaque année des millions de dollars, a construit un nouveau wagon qui a coûté au moins \$69,000.

(3) M. Gordon n'a pas nié, mais, au contraire, a avoué avoir dit qu'il a critiqué le premier ministre Bennett d'avoir nommé son beau-frère en qualité de représentant du Canada à Washington.

(4) Dans sa déposition, M. Gordon a dit sous serment avoir confondu une cause de radio intéressant des particuliers avec un appel interjeté par le gouvernement canadien auprès du Conseil privé, à Londres, dans lequel le major Herridge agissait à titre d'avocat-conseil audit Conseil privé. Il n'en reste pas moins, cependant, que le major Herridge soit allé une fois à Londres aux frais du peuple canadien, lors de la Conférence impériale, et, de plus, que le premier ministre a nommé le major Herridge représentant du Canada à Washington avant son second voyage en Angleterre, et au cours d'affaires particulières, a donné audit Herridge un certain prestige qui ne lui aurait pas échoué autrement, et ceci explique les paroles de M. Gordon.

Il ressort des dépositions que M. Gordon s'est repris, qu'il s'est rétracté et qu'il a présenté des excuses à Cobourg et encore devant le Comité à Ottawa, et qu'il a dit son regret d'avoir prononcé des paroles susceptibles de diminuer ou d'être interprétées comme diminuant le prestige soit du premier ministre, soit du major Herridge.

Nous déplorons que des hommes publics emploient dans des réunions publiques au pays ou au parlement, un langage entaché d'injustice à l'égard d'autres hommes publics ou de simples particuliers, un langage que la critique publique